

Données personnelles

1. NOS ENGAGEMENTS

AXA Epargne Entreprise, 313 Terrasses de l'arche, 92000 Nanterre en tant que responsable de Traitement respecte les principes suivants :

- Vos données sont utilisées uniquement pour des finalités explicites, légitimes et déterminées en lien avec notre métier de teneur de compte,
- Seules les données qui nous sont utiles sont collectées,
- Nous ne conservons pas vos données au-delà de la durée nécessaire pour les opérations pour lesquelles elles ont été collectées, ou de celles prévues par les recommandations de la CNIL (référentiels, fiches pratiques, etc.) ou par la loi (telles que les prescriptions légales),
- Nous communiquons vos données aux partenaires ou organismes professionnels habilités qui ont besoin d'y avoir accès pour la réalisation des opérations en épargne salariale,
- Nous vous informons, de manière claire et transparente, de la finalité d'utilisation de vos données, et également du caractère facultatif ou obligatoire de vos réponses dans les formulaires et de vos droits en matière de protection des données,

2. L'UTILISATION DE VOS DONNEES

2.1 Bases légales, finalités des traitements et durées de conservation :

L'assureur utilise vos données dans le cadre de finalités se fondant sur les bases légales et respectant les durées de conservation suivantes :

Bases légales	Finalités	Durées de conservation
Exécution du contrat ou de mesures précontractuelles	Souscription, gestion, organisation réglementaire réalisées dans le cadre de l'activité de teneur de compte conservateur de part d'un dispositif d'épargne salariale	Normes de conservation des données et justificatifs pour les traitements dont la base légale est l'exécution du contrat d'épargne salariale : 30 ans, en application des articles D3324-37, D3324-38, R3332-20 du code du travail et L135-7 7° du code de la Sécurité sociale.
	Gestion de la réception des appels téléphoniques et opérations liées	Conversations téléphoniques enregistrées pendant 5 ans en application du code monétaire et financier (RGAMF 313-49 et COMOFI L533-10). Pas de conservation des données de connexion concernant ou le service vocal interactif. Autres données 30 ans.
	Consultation et action sur son compte d'épargne salariale par l'intermédiaire de nos espaces clients	Pas de conservation des données
Respect de nos obligations	La lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme,	5 ans.

légal et réglementaire	avec la mise en place d'une surveillance des contrats pouvant aboutir à la rédaction d'une déclaration de soupçon ou à une mesure de gel des avoirs, en application du Code monétaire et financier	En cas de contentieux, ces données sont conservées pendant toute la durée de la procédure et jusqu'à l'expiration des voies de recours ordinaires et extraordinaires
	Gestion et suivi des mises en opposition conventionnelles ou judiciaires des comptes épargne salariale gérés par AXA Epargne Entreprise	30 ans (durée de prescription)
	Traiter les avoirs et les salariés inactifs et les moyens de paiement en instance. Identification des avoirs inactifs Piloter les campagnes d'info et de liquidation des salariés inactifs Emission de flux financier vers la caisse des dépôt et des consignations Gérer le traitement de consignment des chèques émis non encaissés Gérer le traitement des avoirs sans maitres	27 ans suivant la date de dépôt à la caisse à la CDC.
Intérêt légitime ⁽¹⁾	Enquêtes de satisfaction client à des fins statistiques	24 mois
	Reporting et suivi des réclamations des salariés	24 mois
Votre consentement. Pour les traitements basés sur le consentement, vous pouvez à tout moment retirer votre consentement	La prospection commerciale à destination de prospects ou par voie électronique (courriel, SMS, etc.)	1 an à partir du dernier contact
	Collecter les adhésions pour déclencher des créations des comptes automatiques à easyprojets	24 mois

¹ En cas de traitement se basant sur l'intérêt légitime, une balance des intérêts a été réalisée et vous avez la possibilité d'avoir accès à ce document sur demande au responsable de traitement.

Le teneur de compte est légalement tenu de vérifier que vos données sont exactes, complètes et, si nécessaire, mises à jour. Nous pouvons vous solliciter pour le vérifier ou être amenés à compléter votre dossier (par exemple en enregistrant votre courriel si vous nous avez écrit un courrier électronique ou en consultant des bases de données telles que des annuaires ou registres publics). Vos données sont ainsi collectées dans les documents que vous remplissez, dans les formulaires que vous complétez pour l'exercice du contrat (acte de gestion), lors d'une prise de contact avec vous (appel téléphonique, email). Nous pouvons aussi être amenés à consulter les bases de données d'organismes publics ou partenaires (notamment base SIRENE des entreprises et leurs établissements, fichier des déménagés de La Poste pour les changements d'adresse). Les catégories de données traitées sont notamment les données d'identification, les données relatives à la gestion du contrat, les données relatives à la situation familiale et/ou situation professionnelle et/ou situation financière. Les données collectées peuvent provenir de sources accessibles au public.

Pour toute question concernant la gestion de vos données personnelles, vous pouvez contacter le DPO en adressant un courrier électronique à service.informationclient@axa.fr.

2.2 Destinataires des données

Nous communiquons vos données aux partenaires ou organismes professionnels habilités qui ont besoin d'y avoir accès pour la réalisation des opérations. Pour ceux de ces destinataires situés en-dehors de l'Union Européenne, le transfert est limité aux pays listés par la Commission Européenne comme assurant un niveau de protection adéquat ou aux destinataires respectant soit les clauses contractuelles types de la Commission européenne soit les règles d'entreprise contraignantes du Groupe AXA de protection des données (BCR).

Ces données peuvent également être communiquées aux autorités de contrôle, aux services publics compétents ainsi qu'à tout autre organisme public ou privé avec lequel AXA peut être amené à échanger des données à caractère personnel conformément à la législation applicable.

3 . LEUR SECURITE

Des mesures de confidentialité

Nous nous engageons à assurer la sécurité de vos données en mettant en place une protection des données renforcée par l'utilisation de moyens de sécurisation physiques et logiques conformes aux règles de l'art et aux normes qui nous sont imposées.

Un contrôle des transferts de données

Le groupe AXA, présent dans plus de 50 pays, s'est doté d'une politique et d'une gouvernance dédiées à la protection des données à caractère personnel à l'international.

Elles comprennent un contrôle strict des transferts de vos données, en particulier lorsqu'ils se font hors de l'Union européenne et sa législation protectrice, dans des conditions conformes à la réglementation.

AXA France procède aujourd'hui à des transferts hors de l'Union européenne dans les pays suivants :

- Etats-Unis
- Ile Maurice
- Inde
- Maroc
- Vietnam

Ces transferts sont encadrés par des clauses contractuelles types et des règles d'entreprise contraignantes (Binding Corporate Rules – BCR).

Nous sommes le premier groupe d'assurances à avoir des règles contraignantes d'entreprise approuvées par les autorités européennes de protection des données à caractère personnel, dont la CNIL. Ces règles garantissent un niveau de protection intangible et minimum de vos données par les différentes sociétés du Groupe AXA à travers le monde.

AXA Epargne Entreprise ne procède pas aujourd'hui à des transferts hors de l'Union européenne.

Vous pouvez obtenir un complément d'information auprès de service.informationclient@axa.fr et consulter nos BCR en cliquant sur [ce lien](#).

4. VOS DROITS

Droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, d'opposition et de décider du sort de vos données à votre décès

Vous disposez de droits vous permettant de :

- accéder à vos données,
- demander leur rectification en cas d'erreur,
- demander leur effacement,
- demander la limitation de leur traitement,
- demander leur portabilité,
- vous opposer à leur traitement,
- définir des directives relatives à leur sort après votre décès.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale. (3 place de Fontenoy - TSA 80715 – 75334 Paris cedex 07).

Enfin, lorsque vous avez donné votre consentement à un traitement de données, vous pouvez le retirer à tout moment, sans remettre en cause les opérations effectuées préalablement à ce retrait.

Pour mieux connaître vos droits, rendez-vous sur le site de la [CNIL \(www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits\)](http://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits).

Vous pouvez les exercer en remplissant ce [formulaire](#), en adressant un courrier électronique à service.informationclient@axa.fr ou un courrier postal à AXA Epargne Entreprise, Service Information Clients, 313 Terrasses de l'Arche, 92727 Nanterre cedex.

Vous devez, lorsque vous exercez vos droits, justifier de votre identité par tous moyens. Cependant, si des doutes raisonnables persistent quant à l'exactitude de votre identité, AXA Epargne Entreprise pourra vous demander des informations supplémentaires apparaissant nécessaires y compris, lorsque la situation l'exige, la photocopie signée d'un titre d'identité.

Le démarchage téléphonique

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL.

Pour plus d'informations, consultez [le site www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)

Le présent document a été validé préalablement à sa diffusion par le délégué à la protection des données d'AXA Epargne Entreprise.

Date : Juin 2022